

**Discours du Bâtonnier Nathalie DUPONT
et du Vice-Bâtonnier Erick BOYADJIAN**

Rentrée solennelle du 16 juin 2017

Catherine,
Kamel,
Jonathan,
Lucia,
Damien,
Judith,
Benjamin,
Marie,
Pierre,
Martine,
Marwan,
Laurence.

Ces prénoms, ce sont les vôtres.

1524 prénoms, qui, ensemble, constituent le barreau de Toulouse.

Nous voulons rendre hommage, aujourd'hui à ces héros du quotidien.

Nous déclarons la 179^{ème} cérémonie de la rentrée solennelle du barreau de Toulouse ouverte.

Une fois par an, le barreau se retrouve autour de son bâtonnier, des membres du Conseil de l'Ordre et des anciens bâtonniers pour un moment solennel et furtif.

Une fois pour an, nous sommes réunis ici, dans cette salle éloquente et résonante.

Permettez-moi, Monsieur le Premier Président, de vous remercier de nous accueillir dans la Grand Chambre de la cour d'appel, qui de ses 5 siècles nous regarde aujourd'hui, comme elle regarda jadis les parlementaires, puis les juges et les justiciables, et leurs avocats.

Une fois par an, nous ne plaidons pas devant « nos » juges,
Une fois par an, nous ne sommes pas des auxiliaires,
Une fois par an, nous n'avons pas d'obligation de moyens.

Pour autant, en cette journée, nous nous devons plus que jamais d'être à l'écoute, en alerte, conscient de notre immense responsabilité, aux yeux de nos contemporains, des Européens, des Français, des Toulousains.

Nous sommes tous deux fiers de compter parmi ces femmes et ces hommes qui, quotidiennement, sont aux côtés du plus faible, de l'opprimé, de la victime, de l'étranger, du prévenu, de l'accusé.

Nous sommes fiers de faire partie de ces femmes et de ces hommes qui, quotidiennement, conseillent, négocient, assistent le citoyen, l'artisan, le commerçant, la PME, la start-up, la société cotée, l'association.

Le barreau est une galaxie à lui seul : c'est là sa vraie richesse.

C'est là notre vraie richesse.

Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Premier Président de la cour d'appel,
Madame le Procureur général,
Monsieur le Président du tribunal de grande instance de Toulouse,
Monsieur le Procureur de la République,
Monsieur le Président du tribunal administratif,
Madame le Président du Conseil Régional d'Occitanie,
Monsieur le Président de Toulouse Métropole et Maire de Toulouse,
Monsieur le Président du tribunal de commerce de Toulouse,
Monsieur le Président du conseil des prud'hommes de Toulouse,
Mesdames et Messieurs les magistrats,
Monsieur le Doyen de la faculté de droit,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs les Présidents des chambres et ordres professionnels,
Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outremer,
Monsieur le Représentant de Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux,
Madame la Représentante, de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la cour d'appel de Paris,
Mesdames et Messieurs les représentants des barreaux étrangers, du Mali, de Bologne, du Tunisie, d'Andorre, de Bruxelles, de Gand, et de Montréal,
Chers amis, Bâtonniers de la Conférence des Cent et de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Confrères,
Merci à vous toutes et à vous tous une fois encore d'être présents ici en ce jour.

Nous pourrions vous rappeler, inspirés en cela par nos illustres prédécesseurs, que notre cité romaine bénéficiait déjà d'un barreau.

Qu'en 1147, les avocats du « barreau toulousain » étaient évoqués dans une lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.

Qu'en 1229, le droit canonique et le droit romain furent dispensés au sein de la première université de Toulouse.

Permettez néanmoins que nous souhaitions vous conter une autre histoire, une véritable épopée : l'odyssée d'hommes et de femmes ordinaires transcendés, habités par une foi inébranlable, un esprit invincible.

Depuis son origine, *homo sapiens sapiens* a ressenti la nécessité de placer sa confiance en des êtres extraordinaires, parfois jusqu'à les admirer.

Demi-dieux, figures légendaires, amazones valeureuses, chevaliers justiciers, intrépides navigateurs, audacieuses résistantes, scientifiques éclairés.

Surhommes, femmes de génie, personnes dotées d'une supériorité morale, courageuse faisant preuve d'abnégation, œuvrant pour le bien de l'humanité.

Nous connaissons tous Diane, Hercule, Ulysse, Achille. Tout autant Lancelot du Lac, Eloïse, Roland, Shéhérazade, Surcouf.

Plus près de nous, Lucie Aubrac, Pasteur, Marie Curie, Gandhi.

Pour d'autres : Thor ou Batman.

Mais qui connaît Franck, Caroline, Stéphane qui ont conseillé et défendu ?

Serge, le Camerounais homosexuel ?

Baharak, l'Iranyenne insoumise ?

Yacouba la Nigérienne, dont le village a été pillé par Boko Haram ?

Camara, le congolais torturé ?

Ces avocats, tout comme leurs aînés, ont rempli leur mission avec passion, parfois au péril de leur vie, soldats *pro bono*.

Plus près de chez nous, de jour comme de nuit, au sein des mairies, en entreprise ou depuis leur cabinet, au sein des juridictions, des commissariats, des hommes et des femmes conseillent et défendent avec conviction, avec acharnement, avec détermination.

Oui, l'avocat est une figure héroïque.

Admiré, vilipendé, il brille par son talent, parfois par son aura, lutte contre les forces du mal.

N'oublions jamais.

Deux cents avocats sont, chaque année, emprisonnés, assassinés, persécutés, parce qu'ils sont avocats, parce qu'ils se battent envers et contre tout :

Turquie, Iran, Russie, Burundi, et pourtant, de l'Europe à l'Afrique, de l'Asie à l'Amérique, les valeurs sont les mêmes : rigueur juridique, code d'honneur, indépendance.

Inspirés par Hermès et son art raffiné, tentés par les pouvoirs surnaturels d'Appolonius de Tyane, nous nous prévalons d'une arme qui, si elle est maniée avec sagesse, peut être de dissuasion massive : les mots.

Les mots pour écouter,
Les mots pour apaiser, charmer, convaincre, défendre, dénoncer.
La voix de l'avocat dépasse les pouvoirs prêtés aux héros merveilleux.

Libres, tolérants, ouverts, curieux, nous savons placer l'Homme au cœur de son univers.
Tous les hommes, toutes les femmes, sans distinction, d'origine, de genre, de qualité.
L'employeur comme le salarié,
Le puissant comme le faible,
Le criminel comme la victime,
L'avocature n'est pas un choix, c'est un don.

Le don de quelque dieu, de l'Olympe ou d'Azgard, au final, le don de soi.

Car, il suffit d'un mot, d'un geste, pour défendre sans compter, convaincre sans céder, conseiller sans juger.

Devenir ce héros malgré lui pour celui qui est venu confier sa vie, son destin, ses rêves d'entreprendre.

Parce que conseiller, c'est établir une stratégie de défense et d'attaque.
Parce que plaider c'est partir au combat,
Parce que concilier c'est pacifier.

Les 1524 avocats toulousains n'échappent pas à cet *ethos*.

Comme l'a dit Balthazar Gibert en 1741 dans sa *Rhétorique ou les règles de l'éloquence* : « On s'insinue par les mœurs », « on remue par les passions », « on instruit par les arguments ».

A Athènes, à Gotham City, comme à Toulouse.

Quatrième ville de France, première entre toutes pour sa démographie, la seconde en termes de croissance économique.

Ville colorée, oh combien attractive, qui compte 9 000 nouveaux habitants tous les ans.

Ville de la connaissance, ville d'histoire et de découverte, dynamique, tournée vers l'extérieur, l'innovation, et les hautes technologies.

Les avocats toulousains sont à l'image de leur ville : curieux, énergiques, ouverts, gourmands d'avenir, instruits par leur passé.

Notre ville peut s'enorgueillir de compter 1524 avocats dont 917 femmes, pour une moyenne d'âge de 43 ans.

Leurs missions sont multiples.

Je ne vous donnerai que deux chiffres : 21 000 missions d'aide juridictionnelle et 11 000 consultations gratuites cette année.

Oui, l'avocat toulousain est un héros moderne et l'histoire en témoigne.

21 septembre 2001 – mai 2017.

Cette année encore, les avocats toulousains sont présents trois jours par semaine devant la cour d'appel de Paris pour faire entendre la voix des victimes, pour qu'enfin des réponses soient données à leurs questions : pourquoi et comment ?

Oui, l'avocat toulousain est un héros face à la barbarie qui submerge la Syrie, étrangle l'Afrique, martyrise l'Irak et l'Afghanistan.

Ainsi, le barreau se mobilise-t-il pour la défense et l'aide à tous ceux qui, au péril de leur vie, ont fui un pays en guerre.

Ils viennent chercher au sein de la patrie des droits de l'homme, la paix, la sécurité, un travail, un toit.

Enfants, femmes, hommes, vieillards, ils ont à leur côté des avocats spécialisés, n'économisant ni leur temps, ni leurs compétences.

L'Association de Défense des Etrangers est à ce titre une des fiertés de notre barreau.

L'avocat toulousain est aussi un héros qui protège l'enfance et ses rêves.

C'est là la mission de l'AJT,

Au-delà de ses missions de défense, elle assure des consultations gratuites au sein de la maison de l'avocat depuis 2107.

Ainsi, ces héros urbains sont des êtres de chair et de sang, de compétence, de professionnalisme, de savoir-faire, de savoir être. Des femmes et des hommes de notre temps.

Ces héros sont magnanimes, ils accueillent avec bienveillance leurs futurs confrères, transmettent leur savoir, leur expérience, leurs joies, leurs révoltes, aux jeunes générations.

Ils ont l'indépendance chevillée au corps.

Pour autant, ils ont besoin du bouclier protecteur de l'Ordre qui les accompagne, les soutient, les forme, les représente, assure la promotion de toutes les composantes de la profession.

Les Ordres sont en cela aidés au quotidien par la Conférence des Bâtonniers.

Qu'il nous soit donné ce soir l'occasion de remercier son Président Yves Mahiu, son vice-Président Jérôme Gavaudan, et les membres du bureau, autant d'anciens bâtonniers qui œuvrent chaque jour à la reconnaissance de la spécificité de notre profession héroïque.

Nos athlètes doivent sans cesse se dépasser, progresser, se transformer.

Rappelons ici la richesse de la formation des avocats tout au long de la vie.

Formation initiale, assurée par l'EDASOP et, au-travers de celle-ci, par des confrères, des magistrats, des universitaires, des notaires qui transmettent leur savoir-faire et leurs compétences.

Formation qui doit encore évoluer et tendre vers une meilleure articulation avec la pratique, tout en permettant une ouverture au monde, une formation toujours plus accessible et connectée.

C'est bien là une mission que l'Ordre assure en partenariat avec l'école.

Parce que l'avocat, notre héros, est en prise directe avec la société réelle, il ne peut se contenter d'être un juriste valeureux.

Les mutations législatives et sociales de ces dernières décennies ont conduit le barreau de Toulouse à faire preuve d'audace et de vigilance.

Récemment, une véritable pluie de décrets, tels des météorites, s'est abattue sur nos héros :

Réforme de la procédure en appel,
Loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement,
Loi sur la réforme de la prescription pénale,
Réforme sur le divorce par consentement mutuel.

Les avocats, comme par le passé, vont intégrer ces modifications et engageront les recours nécessaires envers les textes qu'ils estiment scélérats.

Au-delà de cette inflation législative que d'aucuns jugeraient schizophrénique, nos héros restent solidaires, inventifs et généreux.

L'Ordre en est le garant : au cours de ces derniers mois, nous avons organisé un colloque sur « le Droit International de la famille dans tous ses états » et maintenu le colloque annuel à la Médiathèque sur les objets connectés et le digital ;

Nous poursuivons nos efforts en matière de solidarité, afin d'épauler ou de guider des confrères qui rencontrent des difficultés financières ou de gestion.

Nous avons décidé la création d'une cellule dédiée au choix des structures d'exercice.

Conscients de la nécessité d'une efficacité au quotidien dans les services rendus aux confrères.

C'est ainsi que le barreau de Toulouse a intégré le GIE BAROTECH pour le développement d'un logiciel métier spécifique aux ordres, démonstration que 15 grands barreaux peuvent s'unir pour assurer la pérennité de nos institutions.

Nous avons lancé un hebdo numérique rassemblant les informations portant sur la vie du barreau.

Enfin, le barreau de Toulouse dispose d'une page Facebook et son Bâtonnier du compte Twitter.

L'Ordre a organisé de nouveaux évènements, tels que les journées ATHENA, dont la première était consacré à la journée internationale des droits de la femme.

Dans la continuité des actions menées les années précédentes, nous avons multiplié les journées de consultations gratuites et nos participations à divers salons.

Le barreau de Toulouse est également tourné vers l'innovation et la prospective avec le lancement de son Incubateur le 27 mars dernier.

L'Ordre mène aussi une réflexion active sur la justice prédictive et le rôle qu'il peut jouer dans le développement et la maîtrise de cet outil innovant.

La création, d'un fonds de dotation permettra à notre barreau de donner une impulsion à des projets permettant l'accès au droit, le développement de l'humain, la protection renouvelée des libertés fondamentales.

Nous avons également souhaité renforcer la convivialité et le partage en ravivant, il y a seulement quelques jours, les Journées du sport et du droit.

Tels sont les efforts récents entrepris par le barreau de Toulouse aux bénéfices de nos 1524 confrères.

Et, demain, un espace individuel de travail pour des confrères dans des locaux réhabilités.

Tout ceci n'aurait pu être réalisé sans l'énergie, la volonté, les compétences des membres du Conseil de l'Ordre, Manuel, Karine, Christine, Frédéric, Sandra, Olivier, pour n'en citer que quelques-uns,

Des membres volontaires des commissions ouvertes Jean-Marc, Nadège, David, Alexandrine

Nous n'oublions les permanents de l'Ordre dont le dévouement est sans pareil.

Nous leur rendons à toutes et tous, ce soir un très grand hommage.

Les efforts accomplis en ce début d'année nous confortent dans l'idée qu'en aucun cas nous ne devrions restés repliés sur nous-mêmes.

De nouveaux défis frappent déjà à notre porte :

Savez-vous que les avocats peuvent désormais exercer au sein d'une structure commune avec des avocats au Conseil d'état et la Cour de Cassation ?

Des commissaires-priseurs, des huissiers de justice, des notaires, des administrateurs ou mandataires judiciaires ou encore des experts comptables et des conseils en propriété industrielle ?

Déjà dans nos barreaux des sociétés pluriprofessionnelles voient le jour...

Le cadre légal est posé.

Le Conseil National des Barreaux et son groupe de travail dédié à ce nouveau défi ne vont pas manquer, dans les mois qui viennent, de nous guider quant à l'organisation et aux conséquences pratiques de ce l'on nomme désormais la « pluralité d'exercice ».

Le second défi qui se présente devant nous est une conséquence directe du désengagement de l'Etat.

Cela le conduit à organiser un manque de moyen chronique, tant humain que matériel.

Le budget français de la Justice se classe désormais au 23ème rang européen.

Neuf magistrats au tribunal de grande instance de Toulouse manquent à appel, et la cour en déplore onze.

Faut-il rappeler entre ces murs que la justice est une mission fondamentale que l'Etat doit à ses concitoyens, qu'elle est un facteur de paix et de cohésion sociale ?

Elle doit pouvoir donner une réponse rapide, efficace et proche du citoyen.

Confronté à une insoluble équation, l'Etat et les gouvernements récents, ont précipité la privatisation de la Justice, incitant à se tourner vers des modes alternatifs de règlement des conflits.

De nouveaux axes sont également proposés en matière pénale.

Certes, les procédures de comparution immédiate restent majoritaires.

Mais, la procédure sur reconnaissance préalable de la culpabilité connaît un véritable essor, de même que la médiation pénale.

La privatisation de la justice confère, ainsi à l'avocat un rôle juridictionnel central, non plus seulement auxiliaire, lorsqu'il agit désormais en tant qu'arbitre, médiateur, ou rédacteur d'actes ou de conventions.

Le monde change, notre société se transforme.

D'aucuns parlent de révolution digitale voire de révolution « anthropologique ».

Les métiers du droit n'échappent pas à cette révolution, phénomène qui affecte le droit lui-même, mais également nos conditions matérielles d'exercice.

Vous savez sans doute qu'aux termes d'une résolution toute récente, le Parlement européen a demandé à la Commission, de présenter, une proposition de directive sur les règles du droit civil sur la robotique, intégrant à terme la création d'une personnalité juridique spécifique attachée aux robots.

Finie la science-fiction, les mondes d'Endymion et d'Hypérion, si bien décrits par Dan Simmons, sont en passe d'advenir.

D'ores et déjà, Télérecours, plateforme légale, justice prédictive, big data au service de la connaissance du droit.

Ainsi, le digital n'est pas simplement un moyen technologique de stockage, de transmission de l'information, un outil d'intelligence artificielle gérant des données, il implique un changement dans notre rapport au travail et au droit.

Il serait vain de résister. Il nous faut anticiper et porter haut notre parole.

Parce que le droit est résistance, humanité et innovation comme l'a rappelé Michel Bénichou, président du Conseil des Barreaux Européens.

Nous saurons nous inscrire dans notre temps.

Notre parole doit rappeler que le numérique ne saurait tout résoudre, que la justice doit rassurer et rester visible de tous.

Nous le constatons quotidiennement : la secousse digitale a pour conséquence une ouverture générale à l'accès au droit, de nouveaux champs d'activité s'ouvrent, couvrant tous les domaines du droit.

De fait, le numérique va générer davantage de besoins et d'opportunités. Il va en particulier nous permettre de reconquérir la proximité avec nos clients.

Mais que nos contemporains ne se méprennent pas : seuls les hommes de droit, les avocats, sont en capacité de maîtriser les conséquences, la fiabilité de ce flux d'informations pour en tirer une vérité juridique ou judiciaire, capable de provoquer un revirement de jurisprudence.

Il nous appartient de continuer ce que nous savons faire : développer une stratégie créative, donner du sens, de l'empathie, développer des compétences plus ouvertes, plus douces, améliorer l'écoute, l'aisance relationnelle, la gestion du stress.

Nous maîtrisons ce qu'on appelle aujourd'hui les « soft skills »...

M. le Bâtonnier Carrère les définissait comme « le discernement de l'avocat au côté d'un client qui n'est pas venu recueillir une prédiction statistique, mais une solution dans un parcours de vie unique ».

Emparons-nous aujourd'hui de ces nouveaux moyens technologiques.

Utilisons-les au bénéfice du justiciable et non à celui de sociétés commerciales et mercantiles.

Aujourd'hui, l'avocat est aussi agent sportif, mandataire en transaction immobilière, correspondant mécénat et CNIL, médiateur, arbitre.

L'avocat est désormais largement sorti des prétoires, sa galaxie d'origine,

Autant de métiers pour une même profession ayant pour pilier l'indépendance, la déontologie et, avant toute chose, le secret professionnel.

Le secret professionnel, d'ordre public, général, illimité.

Droit fondamental indissociable de l'exercice de la profession d'avocat, sans lequel aucune relation de confiance, ni de défense, ne serait possible ni efficace.

L'article 2 du Règlement Intérieur National pose le principe que « l'avocat est le nécessaire confident de son client »

Ce principe connaît pour autant d'innombrables atteintes : les perquisitions dans les cabinets d'avocats ne cessent d'augmenter du fait d'une position contestable et contestée de la Cour de Cassation.

Elle estime que le secret professionnel de l'avocat ne saurait avoir pour effet d'entraver le déroulement d'une information judiciaire.

Notre Cour Suprême persiste et signe : qu'il s'agisse de documents transmis par l'avocat à son client sans enveloppe, de correspondances échangées entre l'avocat et l'expert-comptable de son client. Pire encore : d'écoutes et transcriptions de conversations entre le client et l'avocat.

Il convient ici, inlassablement, de réaffirmer que la préservation du secret professionnel de l'avocat est au cœur du fonctionnement de l'Etat de droit.

Par essence, il fonde la possibilité même d'une défense libre et d'un procès équitable.

Nous ne sommes pas des malfaiteurs.

Nous sommes les ultimes défenseurs de la présomption d'innocence et des libertés individuelles.

Face à l'injustice, quelle qu'elle soit, l'avocat gardera toujours son ADN de héros, son énergie instinctive qui le pousse à défendre toujours et encore.

Plaider c'est défendre une cause, une cause qui dépasse l'individu.

Les Marguerite Dilhan, les Jeanne Chauvin, les Badinter, les Halimi d'aujourd'hui sont parmi nous. Ils s'appellent :

- Li Heping, avocat chinois, éminent défenseur des droits de l'homme, pourfendeur des pratiques du Parti Communiste envers les minorités religieuses. Li n'a jamais hésité à défendre les victimes des expropriations sauvages, les dissidents politiques persécutés par le régime.
Depuis plus de dix ans, il fait l'objet d'intimidations et de persécutions.
Arrêté le 9 juillet 2015, il a été torturé au moyen d'électrochocs.
Condamné le 28 avril 2017 à trois ans de prison et quatre ans avec sursis pour subversion au pouvoir de l'état, il est libéré sous la pression des avocats du monde entier le 10 mai 2017.

- Asma Jahangir est l'avocate la plus célèbre du Pakistan, mais également la plus menacée. Issue d'une famille d'activistes, elle se bat, depuis plus de trente ans, pour le droit des femmes victimes de viols. Savez-vous qu'au Pakistan une victime de viol qui ne présentait pas de témoin était considérée comme adultère ? Grâce à Asma, l'ordonnance en cause a été modifiée et, désormais, les viols peuvent être jugés par des tribunaux civils. Adversaire acharnée des fanatiques religieux, elle a failli être assassinée à plusieurs reprises, fut humiliée par la police, ses vêtements déchirés. Elle le répète sans cesse : elle ne se taira pas.

En France, aujourd'hui, les avocats, tous les avocats, dénoncent avec force les conditions d'hébergement indignes et d'hygiène désastreuses des prisons françaises et l'absence de travail sur la réinsertion,

Oui, la sanction doit être pensée différemment !

Les avocats, tous les avocats dénoncent la tentation du renseignement tous azimuts,

Les avocats, tous les avocats dénoncent la création de salles d'audiences délocalisée sur le tarmac des aéroports.

Prenons garde qu'en France, sous couvert de restrictions budgétaires, les citoyens ne soient privés, quelle que soit la complexité de leurs litiges, d'un égal accès au juge et de la présence à leurs côtés d'un défenseur de leurs intérêts.

L'avocat est un contre-pouvoir au service des citoyens.

Son action agace l'Etat et son appareil répressif, parfois elle l'effraie.

Nous savons, nous les juristes, qu'il n'y a pas de bon ou de mauvais verdict.

Qu'un procès ne vaille que si la décision finale est acceptée par ses protagonistes.

Quelle que soit l'évolution de notre profession, notre activité de défense, d'accompagnement d'une décision acceptable, sera plus que jamais fondamentale pour permettre le maintien de la cohésion sociale.

Sans avocat, il n'y a pas d'état de droit. Sans Etat de droit, il n'y a pas de démocratie.

Il nous en revient la mission héroïque. Nous en serons les défenseurs infatigables aujourd'hui et demain.

Notre monde, parfois, nous paraît si chaotique et désespéré.

L'avocat, ce héros que nous avons voulu célébrer aujourd'hui, restera à jamais le défenseur des valeurs qui font de l'être humain.

un homme,
une femme
dignes et libres.

Il n'est de tradition qui ne se respecte.

La cérémonie de la Rentrée du Barreau est également le moment de rendre hommage aux confrères qui nous ont quittés.

Nous avons toutes et tous eu à connaître l'immense douleur liée à la disparition d'un être proche. Nous savons qu'aucune parole ne saurait apaiser la peine de ceux qui restent.

Nous tenons aujourd'hui à leur renouveler notre soutien dans ces moments difficiles.

Notre monde judiciaire a connu la disparition de Maître Claude Carsalade, huissier de Justice. Né le 5 mai 1954 à Lombez, il a prêté serment le 21 février 1981, au tribunal de grande instance de Dax.

Plus tard, installé à Toulouse, il a occupé des fonctions éminentes au sein des organes représentatifs de sa profession et notamment celle de président de la Chambre départementale des huissiers.

Il était apprécié de l'ensemble des magistrats, des avocats, et de l'ensemble des professions du droit et du chiffre, parmi lesquelles il avait de nombreux amis.

Serge Lemoine, né le 8 avril 1945, intégra la magistrature en 1970.

Après un bref passage à Basse-Terre, il fut nommé juge d'instruction à Toulouse en 1978, ville qu'il quitta pendant deux ans, au profit de Montpellier, pour finalement y revenir et y exercer les fonctions de doyen des juges d'instruction jusqu'à sa retraite.

Il appréciait le département des Pyrénées-Orientales et plus particulièrement la ville de Collioure.

Nous garderons de lui le souvenir d'un juge chaleureux et aimant la vie.

Nos pensées vont à leurs familles.

Les barreaux français ont, ces derniers mois, déploré la disparition de membres émérites. Permettez-moi d'en distinguer celui qui nous rendit récemment visite : Thierry Lévy.

Parrain de la promotion 2017 des élèves de l'EDASOP.

Figure des plus intransigeantes et singulières du barreau, Maître Lévy, né le 13 janvier 1945 à Nice, décéda le 30 janvier dernier.

En 1972, il fut commis d'office pour assister Claude Buffet qui, avec Roger Bontemps, défendu par Robert Badinter, était poursuivi pour l'assassinat de deux otages à la maison centrale de Clairvaux.

Les deux hommes furent condamnés à mort et exécutés le 28 novembre 1972.

Thierry Lévy a dit, ce matin-là : *« seuls les suppliciés avaient le visage digne d'êtres humains, nous autres avions tous des gueules d'assassins ».*

Opposant à la privation de la liberté, hostile à tout pouvoir, toute loi, tout juge, en rupture avec le système judiciaire, favorable à l'abolition de la prison, il deviendra Président de la section française de l'Observatoire International des Prisons.

A quelques semaines de son décès, il fit le déplacement jusqu'à Toulouse pour assister à leur prestation de serment et leur faire part de son expérience.

Une intervention de pur bonheur, de grâce, au cours de laquelle il fut « étincelant, magique » pour reprendre les propos de Monsieur le Bâtonnier Saint Geniest.

De fait, son seul conseil ce jour là : *« essayer simplement d'être soi ».*

Autant de combats qu'il a menés et que nous devons poursuivre.

Xavier Charvet est décédé à 65 ans le 1^{er} juin 2017.

Inscrit au barreau de Paris, il fut notamment membre du Conseil de l'Ordre et Président de la Gazette du Palais.

Nos pensées vont à son épouse, Marie, fille de Jean-Marie Burguburu.

Permettez-moi une dernière pensée pour Myriam Bellazouz, victime de l'attentat survenu le 14 juillet 2016 à Nice. Elle était à peine âgée de 29 ans.

Elle restera l'une de ces victimes innocentes, dont la vie fut fauchée injustement, par des hommes sans loi, fut-elle divine.

C'était comme si c'était hier
Comme si l'endroit faisait l'envers
Comme si les images s'arrêtaient
Et que les belles heures défilaient

C'est comme si c'était le moment
Comme si l'après pointait l'avant
Comme si qui sera était
Et que la mécanique s'essoufflait
C'est comme si c'était l'éternité
Comme si le semblant faisait le vrai
Comme si le tort et la raison
Et que l'on se trouvait à l'horizon

Gaëtan Roussel l'a si justement écrit :

Le temps passe on l'évite,
Ne passons pas trop vite

Il est temps pour nous d'écouter nos futures héroïnes.

Il est temps pour vous, Marie-Ange Cochard et Marie-Ange Alexis, de rejoindre successivement ce pupitre et de nous téléporter.

J'appelle Marie-Ange Cochard, première secrétaire qui vous va conter une histoire de femmes.

J'appelle Marie-Ange Alexis, seconde secrétaire qui va tenter de répondre à cette troublante question : le noir est-il une couleur ?